

Consultation sur le projet de révision de la loi fédérale encourageant l'innovation, la coopération et le développement du savoir dans le domaine du tourisme (Innotour): ouverture de la procédure de consultation

Monsieur,

Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel a pris connaissance du projet de révision de la loi fédérale encourageant l'innovation, la coopération et le développement du savoir dans le domaine du tourisme (Innotour).

Le projet de loi nous donne satisfaction. Il permet en effet de perpétuer le soutien de la Confédération à des projets régionaux, dont le canton de Neuchâtel a bénéficié.

Pour répondre à vos questions, le Conseil d'Etat accepte le principe du transfert de la priorité d'Innotour au niveau national, pour autant que cela ne lèse pas l'aide aux projets modèles locaux. Il semble évident que si ces derniers ont une résonance nationale, ils doivent être soutenus. Le nouveau soutien proposé qu'évoque votre deuxième question rencontre l'accord du Conseil d'Etat, sous réserve qu'il s'applique aussi aux projets modèles régionaux. Enfin, la réponse à votre troisième question consiste en un "oui" sans ambage.

Le financement de ces mesures rencontre un accueil plus mitigé de la part du Conseil d'Etat. En effet, Suisse Tourisme ne doit pas supporter le montant total de la compensation prévue des fonds d'Innotour. La promotion de l'offre touristique et la création de projets touristiques porteurs, tant au niveau régional que national, permettent en effet d'augmenter, de manière conjointe et complémentaire, la demande touristique, but visé par le projet du Conseil fédéral. Enlever à l'une pour donner à l'autre nous apparaît appauvrir les moyens donnés à l'économie du tourisme.

Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel salue donc le projet de révision de la loi fédérale encourageant l'innovation, la coopération et le développement du savoir dans le domaine du tourisme (Innotour). Il invite cependant le Conseil fédéral à revoir le mode de financement prévu.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions de croire, Monsieur, à l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 27 septembre 2010

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président,
C. NICATI

La chancelière,
M. ENGHEBEN